



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2574**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à M. Gurcel Aslan, des lots n° 1180, 1090 et 1370 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terraillon située 17, rue Jules Védrine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2574**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à M. Gurcel Aslan, des lots n° 1180, 1090 et 1370 dépendant du bâtiment D de la copropriété Le Terraillon située 17, rue Jules Védrine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En prévision de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terraillon, situés 17, rue Jules Védrine à Bron, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Dans ce cadre, il est soumis au Bureau le dossier de cession à monsieur Gurcel Aslan d'un F3 de 55 mètres carrés, situé au 1er étage du bâtiment D formant le lot n° 1180, d'une cave située au sous-sol du même bâtiment formant le lot n° 1090 ainsi qu'une place de parking formant le lot n° 1370 au prix de 45 000 €, libres de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine. La Communauté urbaine prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant de 4 650 €.

Par décision séparée, il est soumis à ce même Bureau l'acquisition de ses biens situés 38, rue Marcel Bramet à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 8 avril 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, par la Communauté urbaine, à monsieur Gurcel Aslan, pour un montant de 45 000 €, des lots n° 1180, 1090 et 1370 dépendant du bâtiment D de la copropriété Terraillon située 17, rue Jules Védrine à Bron, en prévision de l'opération de renouvellement urbain du quartier Terraillon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 45 000 € - en recettes : compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 25 959,47 € - en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 213 200 - fonction 824.

**5° - Le montant** à payer, soit 4 650 € au titre des frais estimés d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**